

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
25 JUIN 2025**

Le 25 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SERT-MARC, SOUBIELLE-FOURIE, VAN EGMOND, VILLARET, SAGE Pouvoirs : RONSE à VILLARET Secrétaire de séance : Claude VILLARET

Ordre du jour :

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2025*
- **Eclairage public** – convention d'exploitation et de maintenance des installations
- **Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public communal**

Approbation du montant de la redevance proposée par l'Association La Convivialité d'Oz en Oisans/Autorisation de signature de la convention d'occupation du domaine public

- **Régie Office du Tourisme**

Convention tarif entrée piscine d'Allemond/Complément tarifs été 2025

Parc Loisirs en forêt : règlement intérieur – conventions VCS / BUREAU DES GUIDES

- **Personnel Communal**

Création de postes/Logement de fonction

- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2025

N° 58-25.06.2025 Eclairage public – Convention d'exploitation et de maintenance

Approbation à l'unanimité de la convention à passer avec GREEN ALP définissant les dispositions techniques, financières et administratives des opérations d'exploitation et de maintenance des installations d'éclairage public de la Commune. Les conditions financières de cette convention, pour la partie exploitation, sont établies sur la base d'un forfait annuel de 6551.40 € H.T.

Les opérations de maintenance des installations feront l'objet d'un devis à la demande de la Commune selon le bordereau des prix annexé à la convention.

N° 59-25.06.2025 - Convention d'occupation du domaine public communal

Madame Patricia VAN EGMOND, concernée par ce point, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

A la suite de la manifestation d'intérêt spontané de l'Association « La convivialité d'Oz-en-Oisans », pour l'occupation du domaine public communal, en vue d'organiser neuf nocturnes gourmandes et musicales, les jeudis 3, 10, 17, 24 et 31 juillet 2025 et les jeudis 7, 14, 21 et 28 août 2025, sur le périmètre suivant : portion de la Route d'Oz, comprise entre les numéros 31 et 42 ; Portion comprise entre la Place de l'Eglise et le 2 rue des jardins, Jeu de boules. Un appel à manifestation d'intérêt concurrente a été publié le 9 mai 2025 dans le journal d'annonce légales « Les Affiches » et le 30 avril 2025 sur le site de la Commune, les candidats intéressés avaient jusqu'au 30 mai 2025 pour présenter un projet. Suite de projets concurrents répondant aux conditions de l'appel à manifestation d'intérêt, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la convention d'occupation temporaire et précaire d'occupation du domaine public à signer avec l'association et autorise le Maire à la signer.

N° 60.25.06.2025 tarification accès piscine Commune d'Allemond-Office du Tourisme d'Oz

L'Office du Tourisme dans le cadre de sa commercialisation et afin d'optimiser les activités et équipements sportifs de la Vallée de l'Eau d'Olle durant l'été a inclus dans son Pass Loisirs l'accès à la piscine d'Allemond. Une convention va être faite entre la Commune d'Allemond et l'Office du Tourisme d'Oz afin d'en formaliser les conditions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

N° 61.25.06.2025 Régie Office du Tourisme – Tarifs complémentaires été 2025

Approbation à l'unanimité des tarifs complémentaires été 2025 de la régie Office du Tourisme :

Tote Bag = 8 € Casquettes brodées = 30 €

N° 62-25.06.2025 PARC DE LOISIRS EN FORÊT - Règlement intérieur

Approbation à l'unanimité du règlement du Parc de Loisirs en Forêt qui énonce les conditions d'accès, de fonctionnement, de pratique et de sécurité du site, il s'impose à l'ensemble des utilisateurs et à toute personne entrant sur le site.

N° 63-25.06.2025 PARC DE LOISIRS EN FORÊT – Convention Office de Tourisme - VCS

Approbation à l'unanimité de la convention à passer entre l'Office du Tourisme d'Oz et Villages Club du Soleil définissant les modalités d'accès à l'activité Parc de Loisirs en Forêt gérée par l'Office du Tourisme à la clientèle de VCS. pour la saison d'été 2025.

N° 64-25.06.2025 Office du tourisme – Convention salle d'escalade bureau des guides

Approbation à l'unanimité de la convention à passer entre l'Office du Tourisme d'Oz et le bureau des guides Alpe d'Huez formalisant les conditions d'encadrement des séances dans la salle d'escalade.

N° 65-25.06.2025 Création d'emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi non permanent sur le poste de garde d'adjoint technique à temps complet pour un accroissement saisonnier d'activité à compter du 1^{er} juillet 2025, et autorise le Maire à recruter 1 agent contractuel.

N° 66-25.06.2025 Halte Garderie - Création d'un emploi EJE

Dans le cadre de la reprise du service Halte Garderie par la Commune, le poste de direction sera occupé par l'actuelle directrice de la structure, dont le contrat de travail à durée indéterminée sera repris par la Commune et transformé en contrat de droit public à durée indéterminée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un poste de catégorie A de directrice/eur à compter du 1^{er} septembre 2025, emploi de droit public à temps complet ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois suivants : d'éducatrice/eur de jeunes enfants. Le temps de travail sera annualisé.

N° 67-25.06.2025 - Liste des emplois justifiant l'attribution de concessions de logements et leurs conditions générales d'occupation

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction pour nécessité absolue de service peut être accordé ou une convention d'occupation précaire peut être conclue, Compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la Commune et des possibilités offertes par la réglementation en vigueur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la liste des emplois ouvrant droit à un logement par nécessité absolue de service :
Emploi : Directeur général des services
Descriptif du logement : Appartement de 3 pièces
Conditions financières : Gratuité du loyer
Charges locatives : Le bénéficiaire du logement supporte l'ensemble des charges locatives, les impôts ou taxes qui sont liés à l'occupation des locaux et devra souscrire une assurance contre les risques dont il doit répondre en qualité d'occupant.

N° 68-25.06.2025 Inscription au Réseau des Espaces naturels sensibles Isérois du site local communal du Plateau des lacs d'Oz

Approbation à l'unanimité de la convention d'intégration du site du Plateau des lacs d'Oz au réseau des ENS isérois. Autorisation est donnée au Maire pour signer la convention d'intégration et toutes les conventions ultérieures relatives à l'espace naturel sensible.

N° 69-25.06.2025 - Subvention 2025 – Associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant 30 000€ pour B. OZ ACADEMY afin de soutenir le financement de l'Édition 2025. Cette attribution fera l'objet d'une convention entre la Commune et l'Association B'OZ ACADEMY.

Information est faite sur la mise à disposition du SIEPAVEO à compter du 1^{er} juillet de l'agent communal Maryline MEUNIER pour une quotité de temps de 20% pour assurer le secrétariat du Syndicat en lieu et place de Madame Estelle THEBAULT. Une convention va être signée entre la Commune et le SIEPAVEO formalisant les conditions de cette mise à disposition.

Le Maire,
Philippe SAGE



Le Secrétaire de séance,
Claude VILLARET.